

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134 Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :	Le 20 fév	vrier 2017
Présidente		
Mme Émilie Thuillier Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville		
Vice-présidente		conformité du processus
Mme Karine Boivin Roy Arrondissement de Mercier – Hochelaga- Maisonneuve	d'appel d'offres - M	landat SMCE165951001
Membres		
M. Richard Celzi Arrondissement de Mercier – Hochelaga- Maisonneuve		
Mme Marie Cinq-Mars Arrondissement d'Outremont	Accorder un contrat à la	a firme GLT + inc., pour les
M. Richard Deschamps Arrondissement de LaSalle	services professionnels	• •
M. Marc-André Gadoury Arrondissement de Rosemont – La Petite- Patrie	pour une somme maximale de 1 102 610,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15532 (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de	
M. Manuel Guedes Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles	convention à cette fin.	,
Mme Louise Mainville Arrondissement du Plateau Mont-Royal		
Mme Lili-Anne Tremblay Arrondissement de Saint-Léonard		
	(ORIGINAL SIGNÉ)	(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier

Présidente

Pierre G. Laporte

Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007) et le Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE165951001

Accorder un contrat à la firme GLT + inc., pour les services professionnels en économie de la construction, pour les projets du Programme RAC, pour une somme maximale de 1 102 610,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15532 (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

À sa séance du 1^{er} février 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

 Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Le 8 février 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Ils ont été étonnés de l'écart important entre l'estimation et le prix soumis par l'adjudicataire et ont reçu des explications satisfaisantes.

Ils ont aussi bien compris que le nombre très restreint de soumissionnaires était attribuable au fait que la firme d'économie de la construction choisie sera liée à la Ville pendant cinq ans et ne pourra offrir ses services à des firmes d'architecture pour des projets du programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques (RAC).

Les membres ont aussi invité le Service à inclure au sommaire décisionnel la liste prévisionnelle des projets de bibliothèques concernés présentée à la Commission lors de la séance de travail.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

• Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE165951001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.